

Votre document sur les règles d’organisation de la prestation des services de garde doit traiter des **six règles obligatoires** (numérotées de 1 à 6) et, idéalement, aborder les sous-points suivants :

<p>Cochez les cases correspondant aux règles d’organisation de la prestation des services offerts par votre service de garde.</p>	<p>Indiquez le ou les numéros de pages qui traitent de ce sujet dans votre programme éducatif, et tout autre commentaire, au besoin. Tout commentaire en réponse à l’élément coché doit nécessairement se trouver dans la dernière version du fichier numérique (MS-Word) transmis par courriel à l’adresse du technicien aux permis responsable de votre dossier.</p>
---	--

1 – Les orientations générales (article 10, paragraphe 14 du Règlement*), qui exposent notamment :

La mission de votre service de garde	
Les valeurs véhiculées par votre service de garde	
Les objectifs poursuivis par votre service de garde	
Les caractéristiques du territoire à couvrir	
L’offre de services de garde (fréquentation à temps plein, à temps partiel, etc.)	

2 – La politique d’admission des enfants (article 10, paragraphe 14 du Règlement*), qui détermine :

L’ordre d’admission et les priorités accordées	
Les conditions d’admission d’un enfant	
L’intégration des enfants handicapés	

3 – La politique d’expulsion d’un enfant² (article 10, paragraphe 14 du Règlement*), qui comprend :

Les objectifs poursuivis	
La détermination des situations et des motifs pouvant mener à l’expulsion d’un enfant	

Section 6 – Règles d'organisation de la prestation des services de garde¹ (suite) Numéro de division :

Votre document sur les règles d'organisation de la prestation des services de garde doit traiter des **six règles obligatoires** (numérotées de 1 à 6) et, idéalement, aborder les sous-points suivants :

<p>Cochez les cases correspondant aux règles d'organisation de la prestation des services offerts par votre service de garde.</p>	<p>Indiquez le ou les numéros de pages qui traitent de ce sujet dans votre programme éducatif, et tout autre commentaire, au besoin. Tout commentaire en réponse à l'élément coché doit nécessairement se trouver dans la dernière version du document papier joint au formulaire de renouvellement de permis et du fichier numérique (MS-Word) transmis par courriel à l'adresse du technicien aux permis responsable de votre dossier.</p>
<p><input type="checkbox"/> L'établissement d'un plan d'action</p>	
<p><input type="checkbox"/> La détermination des mécanismes de communication avec le conseil d'administration et avec le ministère de la Famille</p>	
4 – Les heures d'ouverture du service de garde (article 10, paragraphe 13 du Règlement*), qui indiquent :	
<p><input type="checkbox"/> Les jours et les heures de prestation des services de garde</p>	
5 – La procédure de traitement des plaintes³ (article 10, paragraphe 16 du Règlement*), qui décrit :	
<p><input type="checkbox"/> Les principes directeurs du traitement des plaintes</p>	
<p><input type="checkbox"/> La personne désignée pour recevoir les plaintes</p>	
<p><input type="checkbox"/> Les étapes du traitement d'une plainte</p>	
<p><input type="checkbox"/> Le suivi et le règlement d'une plainte</p>	
<p><input type="checkbox"/> Le rapport du traitement de la plainte ainsi que la conservation du dossier relatif à la plainte</p>	
6 – L'horaire type des activités prévues au cours de la journée pour mettre en application le programme éducatif (article 10, paragraphe 15 du Règlement*), qui indique :	
<p><input type="checkbox"/> Les activités de base (accueil, collations, repas, périodes de rangement et de transition, sieste, fin de la journée et départ)</p>	
<p><input type="checkbox"/> Les périodes de sorties à l'extérieur</p>	
<p><input type="checkbox"/> L'horaire type propre aux poupons, le cas échéant</p>	
<p><input type="checkbox"/> Quelques exemples d'activités planifiées en dehors des activités de base</p>	
<p><input type="checkbox"/> Les jours fériés, les avis de vacances et d'absence pour maladie ou autres motifs, la fermeture temporaire</p>	

Section 6 – Règles d'organisation de la prestation des services de garde¹ (suite) Numéro de division :

Votre document sur les règles d'organisation de la prestation des services de garde doit traiter des **six règles obligatoires** (numérotées de 1 à 6) et, idéalement, aborder les sous-points suivants :

<p>Cochez les cases correspondant aux règles d'organisation de la prestation des services offerts par votre service de garde.</p>	<p>Indiquez le ou les numéros de pages qui traitent de ce sujet dans votre programme éducatif, et tout autre commentaire, au besoin. Tout commentaire en réponse à l'élément coché doit nécessairement se trouver dans la dernière version du document papier joint au formulaire de renouvellement de permis et du fichier numérique (MS-Word) transmis par courriel à l'adresse du technicien aux permis responsable de votre dossier.</p>
<p><input type="checkbox"/> Une politique d'accueil décrivant le déroulement des arrivées et des départs quotidiens des enfants, et l'intégration d'un nouvel enfant</p>	
<p><input type="checkbox"/> Une politique nutritionnelle traitant de l'alimentation en général, des allergies et intolérances alimentaires, de l'affichage du menu, des consignes pour les diètes spéciales, etc.</p>	
<p><input type="checkbox"/> Une politique d'exclusion en cas de maladie, une procédure de suivi en cas de maladie, d'accident ou d'urgence et une procédure de gestion des renseignements personnels</p>	
<p><input type="checkbox"/> Une politique d'hygiène et de santé traitant de la conservation, de l'administration, de l'étiquetage et de l'entreposage des médicaments et des insectifuges et désignant des personnes autorisées à administrer un médicament ou un insectifuge à un enfant</p>	
<p><input type="checkbox"/> Une politique de communication décrivant notamment les responsabilités des parents (arrivées et départs, effets personnels à fournir, code vestimentaire, visites des parents, personnes autorisées à venir chercher l'enfant, etc.) et les mécanismes favorisant leur participation (renseignements généraux, rencontre annuelle, rencontre individuelle, communication quotidienne, etc.)</p>	
<p><input type="checkbox"/> Le ratio personnel de garde/nombre d'enfants requis</p>	
<p><input type="checkbox"/> Les règles relatives aux sorties et au transport</p>	
<p><input type="checkbox"/> Les autres règles pertinentes (mesures d'urgence, interdiction de fumer sur les lieux, politique de stationnement, etc.)</p>	
<p>Si vous avez des règles d'organisation spécifiques à une installation, les préciser en indiquant pour quelle installation elles s'appliquent, le cas échéant.</p>	
<p></p>	

1. Voir la fiche de référence des renseignements sur les règles d'organisation de la prestation des services de garde dans le site Web du ministère de la Famille à l'adresse suivante : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/fiche-regles-organisation.pdf>.

2. Voir la fiche de référence sur la présentation d'une politique d'expulsion d'un enfant dans le site Web du ministère de la Famille à l'adresse suivante : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/fiche-politique-expulsion.pdf>.

3. Voir la fiche de référence sur l'exemple de contenu d'une procédure de traitement des plaintes dans le site Web du ministère de la Famille à l'adresse suivante : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/fiche-procedure-traitement-plaintes.pdf>.

* Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance